

## Investissement productif

# Le gouvernement courtise les MRE

● **Les transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) sont peu orientés vers les investissements productifs. Ils sont destinés principalement à la consommation, aux épargnes bancaires et à l'acquisition de l'immobilier. Pour changer la tendance, un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour soutenir les MRE porteurs de projets d'investissements. Dans le cadre du partenariat, le programme mené avec l'AFD a permis de sélectionner quelque 85 projets de MRE à accompagner sur les 100 ciblés.**

Le volume des transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE) dédié à l'investissement productif est encore en deçà des aspirations. Il est estimé à uniquement 7 %. Des mesures ont été mises en place au cours des dernières années pour renforcer le lien économique des Marocains du monde avec le Maroc et encourager l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs marocains résidant à l'étranger. Il s'agit notamment l'accompagnement des porteurs de projets et du suivi des entreprises créées. Pour réussir le pari, le département d'Anis Birrou a conclu des partenariats stratégiques avec des agences de développement et de coopération internationale pour le soutien de la création de PME au Maroc par la diaspora marocaine. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme visant à développer les investissements productifs au Maroc par les Marocains résidant en France qui est financé par le ministère français de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire et administré par l'Agence française de développement (AFD). D'un coût global de 1 million d'euros, le projet consiste à



appuyer la définition et la mise en place d'une stratégie nationale d'accueil des investissements de la diaspora marocaine à l'étranger et garantir un accompagnement de qualité en France et au Maroc en faveur de 100 promoteurs marocains résidant en France. Quelque 690 porteurs de projet potentiels ont été identifiés en France (à travers plusieurs réunions d'information en France, réseaux sociaux, tissus associatif MRE...). À fin juin, quelque 85 projets sur les 100 ciblés ont été sélectionnés pour bénéficier de l'accompagnement, selon le ministère des Marocains résidant

à l'étranger et des affaires de la migration. Les femmes constituent presque le quart des bénéficiaires. Ces projets portent sur quatre principaux secteurs : services, TIC, BTP et l'agroalimentaire. Ils seront implantés dans plusieurs régions. Casablanca-Settat arrive en tête suivie de Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech - Safi, Tanger-Tétouan-El Hoceima et l'Oriental.

Il est prévu l'accompagnement des bénéficiaires aussi bien en France qu'au Maroc. Cet objectif est en cours de réalisation avec l'assistance technique d'un consortium composé notamment de l'agence pour la coopé-

ration internationale en Méditerranée (Marseille) et de la Fondation création d'entreprises de la banque populaire présente dans l'ensemble des 12 régions du Maroc. Le Maroc a pour mission de mettre en place un dispositif d'accompagnement de proximité pour les porteurs de projets au Maroc. En effet, les projets sélectionnés en France doivent être accompagnés au Maroc en vue de faciliter leur concrétisation.

Le programme vise aussi l'élaboration d'une stratégie publique d'accompagnement des initiatives économiques des MRE et le renforcement du cadre institutionnel. De grands efforts ont été déployés au cours des dernières années. Une cellule d'orientation, d'accompagnement et d'information est dédiée aux ressortissants marocains résidant à l'étranger désireux investir au Maroc. Un site web leur est également destiné en vue de prendre connaissance des procédures, des chantiers ouverts et des opportunités. Cela permet de faire face au manque d'informations et de confiance dont se plaignait souvent la diaspora marocaine.

Depuis 2015, toutes les institutions et les établissements ouvrent un guichet unique pour les MRE en vue de faciliter les procédures et pallier le problème de manque de coordination entre les acteurs. Sur le plan du financement, un fond apporte un soutien direct sans remboursement pour tout MRE désireux d'investir au Maroc en lui octroyant 10 % du coût du projet. Un intérêt particulier est accordé aux investissements des MRE dédiés au développement notamment dans le contexte actuel marqué par la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Il a été constaté que c'est le plus souvent dans sa région d'origine que le MRE effectue son projet. ●

●●●  
**Les projets sélectionnés en France doivent être accompagnés au Maroc en vue de faciliter leur concrétisation.**

PAR **JIHANE GATTIOUI**  
j.gattioui@leseco.ma

## Orientation des transferts

Il s'avère difficile d'avoir des données précises sur la nature des investissements des Marocains résidant à l'étranger. Il n'existe pas de données au niveau des centres régionaux d'investissement qui font la distinction entre les MRE et les citoyens résidant au Maroc d'autant plus que les ressortissants marocains à l'étranger ne sont pas très orientés vers l'investissement productif. Les CRI sont de plus en plus sensibilisés sur cette question. Les transferts de la majorité des Marocains du monde sont destinés au soutien des familles, aux épargnes bancaires, à l'investissement dans un projet commercial et à l'acquisition de logement dans la perspective d'un éventuel retour ou pour passer des vacances. La nature de l'investissement des MRE dans l'immobilier a changé au fil des générations. La première génération des Marocains investissait beaucoup dans l'immobilier car les MRE avaient l'intention de revenir au Maroc alors que les deuxième et troisième générations investissent dans l'immobilier pour passer des vacances. Depuis quelques années, il a été constaté que les Marocains résidant à l'étranger sont de plus en plus intéressés par l'investissement dans d'autres secteurs.